



## DÉCLARATION LIMINAIRE – CDAS 4 AVRIL 2022

Monsieur le Président,

L'action sociale au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, et plus particulièrement dans notre département de l'Aude, est en danger, dans un contexte où son rôle devrait au contraire être renforcé pour soutenir les agents, dans leur vie personnelle et professionnelle.

Nous demandons donc à soumettre au vote de cette instance – comme le prévoient les articles 18 et 23 du règlement intérieur - une PROPOSITION POUR UN MEILLEUR FONCTIONNEMENT DE L'ACTION SOCIALE, **visant au maintien et au renforcement de l'action sociale dans le département et au niveau national.**

Si cette proposition est accueillie favorablement par les membres du CDAS 11, nous souhaitons qu'elle soit examinée par le conseil national mais aussi que le président de l'instance la soutienne auprès du Secrétariat Général.

Voter cette proposition est en effet essentiel afin de reconnaître l'importance de l'action sociale au bénéfice des agents et des familles.

Le projet de casse de l'Action sociale n'est pas acceptable !

**Nous exigeons le maintien des structures départementales, au plus près des agents, et le renforcement des crédits alloués au budget de l'Action Sociale.**

Nous refusons la sous-traitance des prestations et la précarisation des agents impactés par le désengagement de l'Action sociale notamment sur les résidences EPAF.

En bref, **par cette proposition, nous souhaitons réaffirmer notre attachement à un réseau de proximité de l'Action Sociale afin d'assurer l'accès à l'intégralité des aides et prestations, pour tous les agents du Ministère, quelle que soit leur situation professionnelle, personnelle ou géographique.**

Nous souhaitons également profiter de cette instance pour manifester notre inquiétude concernant la **situation de la médecine du travail dans l'Aude, le médecin assurant notamment une activité de conseil de santé publique auprès du CDAS.**

Il est inconcevable, notamment en période de crise sanitaire, de ne pas pouvoir bénéficier d'un médecin du travail à temps complet.

En effet, le médecin en charge de l'Aude doit également – depuis son installation - assurer le suivi des agents des Pyrénées-Orientales.

Cette situation est fort préjudiciable pour les agents d'abord, mais aussi pour le médecin lui-même, en compliquant et intensifiant ses missions et responsabilités, alors que la crise sanitaire dure depuis plus de 2 ans et que la souffrance au travail s'accroît partout dans nos structures, au fil des contre-réformes et suppression d'effectifs.

Résultat de cette organisation : le médecin est actuellement en arrêt maladie depuis janvier 2022 !

Nous demandons **un poste à temps complet pour la médecine du travail dans le département de l'Aude.**

Le médecin doit en effet pouvoir disposer de tous les moyens pour exercer correctement ses fonctions, dans l'intérêt de tous.

Nous invitons donc le Président du CDAS à appuyer également cette demande au niveau national afin qu'un poste à temps complet soit implanté dans notre département.

-----

## PROPOSITION PRÉSENTÉE AU CDAS DE L'AUDE DU 4 AVRIL 22

### Maintien et Renforcement de l'Action sociale dans le département de l'Aude et au niveau national

Considérant la volonté de régionalisation du réseau des délégations d'Action sociale et la disparition programmée des structures départementales de proximité ;

Considérant la volonté de sous-traiter et externaliser à des tiers privés l'Action sociale ministérielle ;

Considérant la multiplication des fermetures de restaurants administratifs sur l'ensemble du territoire ;

Considérant la vente planifiée de tout ou partie du parc de résidences de vacances EPAF ;

Considérant la baisse incessante des budgets de l'Action sociale

Demande le maintien d'une politique d'Action sociale, subventionnée par le Secrétariat général en fonction des besoins ;

Exige une augmentation des dotations et notamment des Crédits d'Actions Locales (CAL) ;

Refuse la vente du patrimoine mis à disposition de l'EPAF ;

Exige que l'État remplisse ses obligations de propriétaire en procédant à la rénovation et à l'entretien de ce patrimoine ;

Refuse la gestion de ces résidences par un opérateur privé ;

Exige que l'État assume son rôle d'employeur en sauvegardant les emplois des personnels en charge des résidences de vacances EPAF ;

Exige une véritable promotion des résidences auprès des personnels avec la participation active des délégations dont le rôle est essentiel ;

Exige une tarification plus adaptée aux moyens des agent(e)s pour les colonies de vacances et des vacances pour tous les enfants de 4 à 17 ans, sur l'ensemble du territoire, y compris les DOM-TOM ;

Exige la mise en place d'une aide au logement en fonction des revenus pour les agent(e)s ne bénéficiant pas d'un logement social ;

Exige un accroissement conséquent des réservations de logements à des tarifs sociaux dans les zones de tension immobilière, le logement étant le premier poste de dépenses pour les agents ;

Exige le remplacement progressif des prêts au logement par des aides non remboursables ;

Exige une restauration de qualité et respectant au maximum les circuits locaux ;

Exige une véritable politique de restauration collective sur l'ensemble du territoire avec une harmonisation des tarifs ;

Souhaite que la gestion de la restauration collective soit intégralement assurée par le Secrétariat général ;

Exige le déploiement de l'Association pour la Gestion des Restaurants des Administrations Financières (AGRAF) sur le territoire aux tarifs AGRAF ;

Rappelle que le titre restaurant ne doit pas être la règle mais l'exception à l'absence de restauration collective. Dans ce dernier cas, il est nécessaire d'augmenter conséquemment la participation de l'État employeur ;

Exige une politique dynamique de réservation de places en crèches tenant compte des besoins des agent(e)s préalable indispensable à l'égalité femmes/hommes ;

Exige la mise en place d'un réseau d'assistantes maternelles spécifique pour les personnels du Ministère,

Exige la mise en place d'aides à la garde d'enfants, aux activités périscolaires et au soutien scolaire pour les enfants jusqu'à 18 ans ;

Demande le maintien, voire le développement et le renforcement, du réseau des délégations départementales pour maintenir une action sociale au plus près des bénéficiaires et de leurs besoins ;

Demande le recrutement d'assistant(e)s de service social dans le périmètre de l'action sociale ;

Demande le maintien intégral et le renforcement des prérogatives des Conseils d'Action Sociale (CDAS), tant sur le plan départemental que national.